

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2026.

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2026	PREMIER TRIMESTRE 2025	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2026 AU 31/03/2026	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025 AU 31/03/2025	31/12/2025
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	629 525 361,540	609 170 404,938	629 525 361,540	609 170 404,938	2 533 029 171,187
* Intérêts	358 122 992,546	373 917 895,156	358 122 992,546	373 917 895,156	1 501 613 431,786
* Commissions en produits	69 236 842,011	64 027 333,115	69 236 842,011	64 027 333,115	289 970 198,509
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	202 165 526,983	171 225 176,667	202 165 526,983	171 225 176,667	741 445 540,892
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	230 997 484,106	224 025 981,056	230 997 484,106	224 025 981,056	938 230 642,061
* Intérêts encourus	230 355 178,523	223 465 432,288	230 355 178,523	223 465 432,288	935 258 350,978
* Commissions encourues	642 305,583	560 548,768	642 305,583	560 548,768	2 972 291,083
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	398 527 877,434	385 144 423,882	398 527 877,434	385 144 423,882	1 594 798 529,126
4- Autres produits d'exploitation	2 513 883,860	2 990 942,496	2 513 883,860	2 990 942,496	12 539 904,346
5- Charges opératoires, dont:	183 164 281,246	172 845 343,755	183 164 281,246	172 845 343,755	711 101 972,621
* Frais de personnel	110 510 315,467	98 380 345,793	110 510 315,467	98 380 345,793	400 998 365,486
* charges générales d'exploitation	59 687 957,377	63 020 051,962	59 687 957,377	63 020 051,962	259 597 638,433
6- Structure du portefeuille :	-	-	7 510 252 864,295	6 495 209 078,825	7 084 374 669,845
* Portefeuille-titres commercial	-	-	4 303 679,416	34 001 245,049	4 303 679,415
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	7 505 949 184,879	6 461 207 833,776	7 080 070 990,430
7- Encours des crédits nets	-	-	12 902 128 658,495	12 839 052 161,856	13 045 363 177,191
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	22 391 307 902,913	20 336 009 767,160	22 291 018 482,481
* Dépôts à vue	-	-	10 036 565 627,064	9 541 648 151,993	10 674 007 727,247
* Dépôts d'épargne	-	-	5 862 275 601,888	5 194 639 043,063	5 742 181 406,691
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	978 062 811,458	787 979 443,072	958 086 016,396
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	897 801 297,082	708 974 928,817	877 118 400,810
* Ressources spéciales	-	-	80 261 514,376	79 004 514,255	80 967 615,586
10- Capitaux propres	-	-	2 368 059 276,514	2 226 615 429,063	2 367 818 175,362

FAITS MARQUANTS DU 1^{er} TRIMESTRE 2026

La BIAT a clôturé le premier trimestre 2026 avec les résultats suivants :

- ⇒ Un PNB de 398,5MD, en accroissement de 3,5% par rapport à fin mars 2025. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :
 - ⇒ Une marge en intérêts de 127,8MD représentant 32,1% du PNB ;
 - ⇒ Une marge sur commissions de 68,6MD soit 17,2% du PNB ;
 - ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 202,2MD contribuant à hauteur de 50,7% du PNB.
- ⇒ Des charges opératoires de 183,2MD, en hausse de 6,0% avec un coefficient d'exploitation de 46,0% contre 44,9% au 31 mars 2025 ;
- ⇒ Des encours de dépôts de 22 391,3MD, en accroissement de 10,1% tirés par une progression de 12,9% des dépôts d'épargne et de 5,2% des dépôts à vue ;
- ⇒ Des encours de crédits nets de 12 902,1MD, enregistrant une croissance de 0,5%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2026

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2026.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2026 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2026 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2026 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2026 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2026.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2026. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2026 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2026. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2026.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2026, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2025 que celles relatives à l'année 2026.

Les données relatives à l'année 2025 sont conformes à celles publiées en 2025 dans le cadre des Etats Financiers annuels de l'année 2025.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2026 à 629.525 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 230.997 mD au titre du premier trimestre 2026.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2025 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2025 et du premier trimestre 2026 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.